

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2021

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2021

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 29 Janvier 2019 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT» pour la période allant du 1^{er} Avril au 30 Juin 2021, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total de bilan de D : **90 659 426**, un actif net de D : **90 202 162** et un bénéfice de la période de D : **1 158 543**.

Responsabilité de la Direction

Les états financiers qui comportent un bilan, un état de résultats, un état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la SICAV et son gestionnaire. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Compte tenu de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers trimestriels de la société POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT arrêtés au 30 Juin 2021, conformément au système comptable des entreprises.

Paragraphe d'observations

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

1. Contrairement aux dispositions de la note 2.1. (c), La « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » décale la comptabilisation des intérêts créditeurs à leurs encaissements, créant ainsi un décalage entre les intérêts créditeurs comptabilisés (encaissés) et ceux effectivement encourus. Par ailleurs, elle ne procède pas à l'estimation quotidienne de ces intérêts. A ce titre, aucun AGIOS créditeur n'a été constaté au cours du 2^{ème} trimestre 2021 (voir Note 4.2), par ailleurs le

dépositaire a prélevé, en date du 14/04/2021, des AGIOS débiteurs de 3 272,723 DT relatif au 1^{er} trimestre 2021 constatés dans un compte d'attente par la SICAV (voir Note 3.4) en attente de leurs régularisations.

2. Nous attirons l'attention sur la note 2-2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la « SICAV TANIT LA POSTE » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées. En effet, Au 30 Juin 2021, la "SICAV TANIT LA POSTE" a évalué la souche de BTA 7,5% (à échoir en Décembre 2028) acquise au cours du deuxième trimestre 2021, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de la surcote dégagée sur la maturité résiduelle du titre.

Etant donné que la ligne relative à ces BTA a été émise postérieurement au 1er janvier 2018, la méthode retenue, ne tient donc pas compte des recommandations du Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes qui prévoit l'évaluation des Bons de Trésor Assimilables (BTA) à leurs valeurs actuelles (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018. Etant précisé que, jusqu'à l'émission de notre rapport, ce traitement comptable, demeure non confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

L'évaluation adoptée par la SICAV suivant la méthode du coût amorti a eu pour effet la comptabilisation d'une plus-value latente de 1 555 dinars, tandis que, la valeur desdits BTA par référence à la courbe des taux, aurait dégagée une plus-value latente de 22 987 dinars. Par conséquent, l'impact sur l'actif net, au 30 Juin 2021, s'élève à 21 342 dinars et celui sur la valeur liquidative de l'action est de 0,027 dinars.

Vérifications spécifiques

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

- Les disponibilités représentent à la clôture de la période, 30,82% de l'actif se situant ainsi en dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

- Les emplois en titres émis par la « BH BANK » représentent à la clôture de la période 13,66% de l'actif, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 30 juillet 2021

Le Commissaire aux Comptes :

PROAUDIT

Tarak ZAHAF

BILAN
au 30 Juin 2021
 (unité: Dinars tunisiens)

<u>ACTIF</u>	Notes	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
AC - 1 Portefeuille-titres	3 - 1	46 898 569	44 359 036	46 102 944
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		4 509 296	3 459 973	3 682 379
b- Obligations et valeurs assimilées		42 389 273	40 899 063	42 420 565
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		42 429 766	24 541 656	34 891 790
a- Placements monétaires	3 - 2	14 488 862	11 953 645	11 251 168
b- Disponibilités	3 - 3	27 940 904	12 588 011	23 640 622
AC 3 - Créances d'exploitation	3 - 4	1 331 091	800 000	-
TOTAL ACTIF		90 659 426	69 700 692	80 994 734
<u>PASSIF</u>				
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3 - 5	191 357	147 271	158 662
PA 2 - Autres créditeurs divers	3 - 6	265 907	74 940	43 742
TOTAL PASSIF		457 264	222 211	202 404
<u>ACTIF NET</u>				
CP1 - Capital	3 - 7	87 757 832	67 362 223	76 294 135
CP- 2 Sommes capitalisables (*)	3 - 8	2 444 330	2 116 258	4 498 195
a- Sommes capitalisables de l'exercice antérieur (**)		-	-	-
a-1 Résultat capitalisable de l'exercice antérieur		-	-	-
a-2 Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice antérieur		-	-	-
b- Sommes capitalisables de la période		2 444 330	2 116 258	4 498 195
ACTIF NET		90 202 162	69 478 481	80 792 330
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		90 659 426	69 700 692	80 994 734

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

(**) Les sommes capitalisables de l'exercice antérieur ont été capitalisées suivant PV de l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2021 affectant ces sommes au niveau du poste capital.

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01 janvier au 30 Juin 2021
(unité: Dinars tunisiens)

		Période du 01/04/2021 au 30/06/2021	Période du 01/01/2021 au 30/06/2021	Période du 01/04/2020 au 30/06/2020	Période du 01/01/2020 au 30/06/2020	Exercice 2020
	Notes					
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u>	4 – 1	998 595	1 677 464	924 054	1 619 157	3 079 111
a- Dividendes		296 191	296 191	188 703	188 703	188 703
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		702 404	1 381 273	735 351	1 430 454	2 890 408
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4 – 2	627 893	1 240 053	434 319	874 828	1 698 823
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 626 488	2 917 517	1 358 373	2 493 985	4 777 934
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4 – 3	191 356	377 245	147 271	292 168	601 686
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 435 132	2 540 272	1 211 102	2 201 817	4 176 248
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4 – 4	42 552	78 363	34 390	61 177	127 418
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 392 580	2 461 909	1 176 712	2 140 640	4 048 830
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		(60 795)	(17 579)	(14 324)	(24 382)	449 365
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE (*)		1 331 785	2 444 330	1 162 388	2 116 258	4 498 195
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		60 795	17 579	14 324	24 382	(449 365)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(191 886)	(153 708)	(138 305)	(105 181)	(18 548)
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres		(38 731)	(16 719)	-	42 066	45 423
Frais de négociation de titre		(3 420)	(3 420)	-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 158 543	2 288 062	1 038 407	2 077 525	4 075 705

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01 janvier au 30 Juin 2021
(unité: Dinars tunisiens)

	Période du 01/04/2021 au 30/06/2021	Période du 01/01/2021 au 30/06/2021	Période du 01/04/2020 au 30/06/2020	Période du 01/01/2020 au 30/06/2020	Exercice 2020
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	1 158 543	2 288 062	1 038 407	2 077 525	4 075 705
a- Résultat d'exploitation	1 392 580	2 461 909	1 176 712	2 140 640	4 048 830
b- Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	(191 886)	(153 708)	(138 305)	(105 181)	(18 548)
c- +/- valeurs réalisées sur cession de titres	(38 731)	(16 719)	-	42 066	45 423
d- Frais de négociation des titres	(3 420)	(3 420)	-	-	-
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	-	-	-
<u>AN 3 - Transactions sur le capital (*)</u>					
a- Souscriptions	11 375 341	35 149 078	5 605 673	15 488 113	77 275 692
* Capital	9 943 300	30 965 400	6 126 800	15 405 700	69 939 500
* Régularisation des sommes non capitalisables	1 222 600	3 840 501	(135 617)	(105 499)	4 172 522
* Régularisation des sommes capitalisables	209 441	343 177	(385 510)	187 912	3 163 670
b- Rachats	(15 141 951)	(28 027 308)	(5 543 551)	(13 695 604)	(66 167 514)
* Capital	(13 249 400)	(24 610 700)	(6 059 700)	(13 695 100)	(59 884 700)
* Régularisation des sommes non capitalisables	(1 622 315)	(3 055 852)	237 969	211 790	(3 568 509)
* Régularisation des sommes capitalisables	(270 236)	(360 756)	278 180	(212 294)	(2 714 305)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(2 608 067)	9 409 832	1 100 529	3 870 034	15 183 883
AN 4 - Actif net					
a- En début de période	92 810 229	80 792 330	68 377 952	65 608 447	65 608 447
b- En fin de période	90 202 162	90 202 162	69 478 481	69 478 481	80 792 330
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>					
a- En début de période	816 432	719 824	635 711	619 276	619 276
b- En fin de période	783 371	783 371	636 382	636 382	719 824
VALEUR LIQUIDATIVE	115,146	115,146	109,177	109,177	112,239
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	1,29%	2,59%	1,50%	3,05%	5,94%

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Notes aux états financiers trimestriels
(Les chiffres sont exprimés en dinars)

PRESENTATION DE POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire, promu par la Poste Tunisienne et régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier le 26 août 2008 sous le n° 19-2008, sa date d'ouverture au public est le 6 juillet 2009.

Suivant procès-verbal enregistré en date du 14 novembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, tenue en date du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'une SICAV de distribution en une SICAV de capitalisation.

Ces modifications sont entrées en vigueur à partir de l'exercice 2019.

1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

Les états financiers trimestriels relatifs à la période allant du 1^{er} avril au 30 Juin 2021 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

- a. Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.
- b. Les dividendes relatifs aux titre OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- c. Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti, lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotations à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

2-3 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non capitalisable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-Note sur le bilan :

3-1 Note sur le Portefeuille titres

Désignation du titre	Nb de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2021	% actif	% actif net	Note / garantie
Obligations & Valeurs assimilées		41 178 950	42 389 273	46,76%	46,99%	
Titres émis par le Trésor		1 806 000	1 814 788	2,00%	2,01%	
BTA 7.5% DECEMBRE 2028	2 000	1 806 000	1 814 788	2,00%	2,01%	
Titres émis par des sociétés		39 372 950	40 574 485	44,75%	44,98%	
ABC TUNISIE 2020-1 CATG A 11%	10 000	800 000	801 736	0,88%	0,89%	
ABC TUNISIE 2020-1 CATG B 11.5	5 000	500 000	501 134	0,55%	0,56%	
AMEN BANK 2011/1	20 000	200 000	207 434	0,23%	0,23%	
AMEN BANK SUB 2009 (A)	5 000	133 150	137 508	0,15%	0,15%	
AMEN BANK SUB 2017-1	10 000	600 000	606 156	0,67%	0,67%	
AMEN BANK SUB 2020-03 CATG B TF	15 000	1 500 000	1 541 740	1,70%	1,71%	
AMEN BANK SUB 2020-03 CATG C FX	5 000	500 000	501 432	0,55%	0,56%	
AMEN BANK SUB 2021-1	25 000	2 500 000	2 530 924	2,79%	2,81%	
AMEN BANK SUBORDONNE 2016-1	20 000	1 200 000	1 243 792	1,37%	1,38%	
ATB SUB 2017	10 000	800 000	816 006	0,90%	0,90%	
ATL 2018-1	10 000	600 000	638 094	0,70%	0,71%	BB
ATL 2019-1	20 000	1 600 000	1 684 206	1,86%	1,87%	BBB-
ATL SUB 2017	15 000	1 200 000	1 253 607	1,38%	1,39%	BB
ATTIJARI LEASING 2016 -1	10 000	200 000	211 244	0,23%	0,23%	BB+
ATTIJARI LEASING 2016-2 7 ANS	20 000	1 200 000	1 224 776	1,35%	1,36%	BB+
ATTIJARI LEASING SUB 2018-1	10 000	400 000	401 221	0,44%	0,44%	BB-
BH 2009	5 000	153 500	156 745	0,17%	0,17%	BBB-
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	15 000	600 000	607 956	0,67%	0,67%	
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	5 000	200 000	202 652	0,22%	0,22%	
BH SUB 2019-1 VAR TMM+2.1%	15 000	900 000	916 269	1,01%	1,02%	
BNA SUB 2017-1	10 000	600 000	603 574	0,67%	0,67%	
BNA SUB 2018-1	10 000	600 000	635 260	0,70%	0,70%	
BTE 2016	10 000	200 000	205 093	0,23%	0,23%	
BTE 2019-1 (A) TF 11%	7 500	600 000	624 881	0,69%	0,69%	
BTE 2019-1 (A) TMM+2.75%	7 500	600 000	620 702	0,68%	0,69%	
CIL 2018/1	10 000	600 000	623 001	0,69%	0,69%	BBB-
CIL 2020 -1 10.50% 5 ANS	15 000	1 200 000	1 207 180	1,33%	1,34%	BBB-
Hannibal LEASE 2016-2	20 000	1 200 000	1 244 390	1,37%	1,38%	BB
Hannibal LEASE 2017-2	28 500	2 280 000	2 419 653	2,67%	2,68%	BB
Hannibal LEASE 2017-3	15 000	1 200 000	1 233 850	1,36%	1,37%	BB
Hannibal LEASE 2018-2	5 000	300 000	308 204	0,34%	0,34%	BB
Hannibal LEASE 2020-2	30 000	3 000 000	3 160 307	3,49%	3,50%	BB-

ML SUB 2018-1 VAR TMM+2.3%	10 000	400 000	404 730	0,45%	0,45%	BB
ML SUB 2018-1 VAR TMM+2.3%	2 500	100 000	101 183	0,11%	0,11%	BB
STB 2010/1 (B)	10 000	266 300	269 393	0,30%	0,30%	
STB SUB 2019-1 (A) TF 10.5%	20 000	1 600 000	1 678 799	1,85%	1,86%	
STB SUB 2019-1 (A) TMM+2.3%	15 000	1 200 000	1 248 982	1,38%	1,38%	
STB SUB 2020-1 CA TF 10,5%	20 000	1 600 000	1 627 985	1,80%	1,80%	
STB SUB 2020-1 CC TF 11%	5 000	500 000	509 162	0,56%	0,56%	
Tunisie Leasing 2015-1 CB TF 7,85%	10 000	200 000	201 617	0,22%	0,22%	BBB+
Tunisie Leasing 2017-1	20 000	1 200 000	1 204 924	1,33%	1,34%	BBB+
Tunisie Leasing 2017-2	10 000	800 000	820 561	0,91%	0,91%	BBB+
Tunisie Leasing SUB 2016	10 000	200 000	204 064	0,23%	0,23%	BB+
TLF 2019-1 CB TF	4 000	400 000	400 308	0,44%	0,44%	BBB
TLF 2019-1 CA TV	4 000	240 000	240 144	0,26%	0,27%	BBB
TL SUB 2018	20 000	1 200 000	1 239 263	1,37%	1,37%	BBB-
UIB SUBORDONNE 2016	10 000	200 000	205 709	0,23%	0,23%	
UIB 2011-1 CAT B	20 000	1 100 000	1 146 934	1,27%	1,27%	
Titres OPCVM		4 643 922	4 509 296	4,97%	5,00%	
SICAV-BH obligataire	44 491	4 643 922	4 509 296	4,97%	5,00%	
Total		45 822 872	46 898 569	51,73%	51,99%	

Le solde de ce poste s'élève au 30-06-2021 à **265 907** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Solde des Souscriptions/Rachats	230 270	49 229	-
Jetons de présence	7 458	7 472	15 026
Redevances CMF à payer	7 501	5 777	6 450
État retenues à la source	1 069	3 000	
Honoraires CAC à payer	16 500	6 902	21 271
TCL à payer	3 109	-	995
Frais de conseil et d'assistance à payer	-	2 560	-
Total	265 907	74 940	43 742

3-7 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2021 au 30-06-2021 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2020	
Montant	76 294 135
Nombre de titres	719 824
Nombre d'actionnaires	1 336
Souscriptions réalisées	
Montant (nominal)	30 965 400
Nombre de titres émis	309 654
Rachats effectués	
Montant (nominal)	(24 610 700)
Nombre de titres rachetés	(246 107)
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(153 708)
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	(16 719)
Frais de négociation de titres	(3 420)
Régularisation des sommes non capitalisables	387 543
Résultat incorporé à la VL (*)	4 498 195
Régularisation du résultat incorporé à la VL	397 106
Capital au 30-06-2021	
Montant	87 757 832
Nombre de titres	783 371
Nombre d'actionnaires	1 545

(*) : Selon décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2021

3-8 Notes sur les sommes Capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de l'exercice en cours et des exercices antérieurs augmentés (ou diminués) des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 30-06-2021 se détaille ainsi :

Désignations	Résultat d'exploitation	Régularisation de l'exercice antérieur	Régularisation de l'exercice en cours	Sommes capitalisables (*)
Exercice antérieur	4 048 830	449 365	397 106	4 895 301
Exercice en cours	2 461 909	-	(17 579)	2 444 330

(*) : Les sommes capitalisables de l'exercice antérieur ont été capitalisées suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 25 Mai 2021 affectant ces sommes au niveau du poste capital.

4 - Note sur l'état de résultat :

4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au titre de la période du 1^{er} avril 2021 au 30 juin 2021 la somme de **998 595** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du				
	01/04/2021 Au 30/06/2021	01/01/2021 Au 30/06/2021	01/04/2020 Au 30/06/2020	01/01/2020 Au 30/06/2020	01/01/2020 Au 31/12/2020
Revenus des BTA	7 233	7 233	-	-	-
Revenus des titres OPCVM	296 191	296 191	188 703	188 703	188 703
Revenus des obligations	695 171	1 374 040	735 351	1 430 454	2 890 408
TOTAL	998 595	1 677 464	924 054	1 619 157	3 079 111

4-2 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires totalisent au titre de la période s'étendant du 1^{er} avril 2021 au 30 juin 2021 la somme de **627 893** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du				
	01/04/2021 Au 30/06/2021	01/01/2021 Au 30/06/2021	01/04/2020 Au 30/06/2020	01/01/2020 Au 30/06/2020	01/01/2020 Au 31/12/2020
Intérêts des placements à termes	-	16 649	35 023	45 724	74 255
Intérêts des certificats de dépôts	626 733	1 181 369	348 749	726 308	1 250 994
Intérêts des Billets de trésoreries	1 160	42 035	50 547	102 796	373 574
Total	627 893	1 240 053	434 319	874 828	1 698 823

4-3 Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er} avril 2021 au 30 juin 2021 à **191 356** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du				
	01/04/2021	01/01/2021	01/04/2020	01/01/2020	01/01/2020
	Au 30/06/2021	Au 30/06/2021	Au 30/06/2020	Au 30/06/2020	Au 31/12/2020
Rémunération du gestionnaire	33 769	66 573	25 989	51 559	106 180
Rémunération du distributeur	157 587	310 672	121 282	240 609	495 506
Total	191 356	377 245	147 271	292 168	601 686

4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er} avril 2021 au 30 juin 2021 à **42 552** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du				
	01/04/2021	01/01/2021	01/04/2020	01/01/2020	01/01/2020
	Au 30/06/2021	Au 30/06/2021	Au 30/06/2020	Au 30/06/2020	Au 31/12/2020
Redevances CMF	22 513	44 382	17 326	34 373	70 787
Honoraires commissaires aux comptes	6 436	13 464	4 455	7 242	21 611
Autres charges AGO amortis	5 201	5 352	6 060	6 422	7 865
Jetons de présence	3 736	7 431	3 736	7 472	15 026
TCL	4 465	7 333	2 811	5 466	12 227
Contribution sociale de solidarité	-	200	-	200	200
Frais de conseil et d'assistance (*)	-	-	-	-	(300)
Autres charges	201	201	2	2	2
Total	42 552	78 363	34 390	61 177	127 418

(*) Il s'agit de l'apurement du solde du compte « Frais de conseil et d'assistance à payer » non servi.

5 - Ratios de gestion des placements :

- Charges de gestion des placements /actif net moyen soit : $191\,356 / 90\,414\,452 = 0,21\%$
- Autres charges / actif net moyen soit : $42\,552 / 90\,414\,452 = 0,05\%$

6 - Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

- La gestion de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT est confiée à l'établissement gestionnaire BH INVEST. Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,15% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.
- La BH BANK assure les fonctions de dépositaire pour la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la SICAV. En contrepartie de ses services, la BH BANK perçoit une rémunération qui est prise en charge dans sa totalité par le gestionnaire.

L'office Nationale des postes est désigné distributeur de la « POSTTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT »
Il est tenu d'assurer l'encaissement des montants des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des montants des rachats aux actionnaires sortant. Le distributeur perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée 0,7% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.